



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 27 FEVRIER 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION Chemin d'exploitation n°8

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu la course cycliste « Prix de la Ville d'Henrichemont » du 7 avril 2024 organisée par l'association « La 4S de Saint Satur » et avec le soutien technique de l'Union Cycliste d'Henrichemont.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique Chemin d'exploitation n°8, dit « chemin blanc » reliant la RD 12 à la RD 22.
- Vu l'intérêt général

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules est interdite Chemin d'exploitation n°8, dit « chemin blanc » reliant la RD 12 à la RD 22, le 7 avril 2024 de 14h à 18h30.

**Article 2<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques et mise en place par les organisateurs.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques et l'association sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Diffusé sur le site internet le 27.02.24.

Le Maire,  
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240227-2024-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 27/02/2024